

Mardi Cœur de Ville, 4 juin 2019

Réunion organisée

dans la salle Jacques Joly

de la Médiathèque de Senlis



2^e réunion de concertation Cœur de Ville sur la thématique de « l'attractivité commerciale »

Madame le Maire introduit la soirée en remerciant la cinquantaine de participants commerçants, représentants d'associations (Association des Commerçants de Senlis, AU5v...), habitants, partenaires institutionnels (Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Oise, Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Hauts de France, Agence d'urbanisme Oise les Vallées ...), élus (Madame Béatrice Desessart conseillère régionale, plusieurs adjoints et conseillers senlisiens) et services municipaux.

Elle précise le cadre de cette réunion de concertation : à la suite du 1^{er} rdv qui était une présentation générale du dispositif Action Cœur de Ville étayée par la présence de quelques partenaires illustrant les sujets liés à la dynamisation du centre-ville, la thématique de ce 2nd rdv est illustrée par la présentation de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Oise d'un diagnostic sur les flux de consommation de la CCSSO (Communauté de Communes Senlis Sud Oise).

Extraits de la présentation

En conclusion :

- **Les commerces de la CCSSO résistent plutôt bien au pôle commercial primaire de Saint Maximin**
- **L'appareil commercial est équilibré entre grande distribution, boutiques et marché**
- **Le marché de Senlis est un atout majeur pour le commerce du territoire**
- **L'équipement de la personne reste très bien positionné à Senlis, même si l'activité commerciale a baissé au cours des 10 dernières années**

En comparaison avec les ménages de l'Oise, la consommation des ménages de la CCSSO est supérieure de 4.3%.

En alimentaire, ils privilégient les commerces de bouche (+1.8), mais aussi sur le marché (+1.7) et Internet (+2.2) avec l'utilisation du Drive, au détriment de la grande distribution et du hard discount (-4.7).

En non alimentaire, l'écart se creuse avec près de 6% de consommation en plus dans les boutiques pour les ménages de la CCSSO au détriment de la grande distribution alimentaire et spécialisée (-7.3).

Entre 2010 et 2018, l'activité commerciale a augmenté de 10%, contre 20% dans l'Oise où les extensions et créations de surfaces commerciales de périphérie ne sont pas toujours maîtrisées

2 familles de produits en diminution : l'équipement de la personne à l'instar de l'échelon national et le poste culture loisirs dont l'offre de Saint Maximin aspire la consommation

Un taux d'évasion commerciale de 50%. A titre de comparaison, l'Aire Cantilienne enregistre un taux de 56.3% et la CCPOH, 52.3%

Recommandations

- **Soutenir le commerce de proximité en l'accompagnant** grâce à des moyens humains, règlementaires, numériques et autres facteurs favorisant l'attractivité
- **Adapter le périmètre de sauvegarde des fonds et des baux commerciaux**
- **Utiliser les moyens règlementaires pour maintenir un faible taux de vacance** (taxation des friches commerciales, obligation de maintenir des façades propres)
- **Traduire dans les documents d'urbanisme la volonté de renforcer l'attractivité du centre ville** (privilégier l'implantation des – de 300m² dans les centralités)
- **Travailler avec tous les acteurs du territoire sur la transition numérique** : mettre en place une application type « ma ville en poche » sur laquelle habitants et visiteurs trouvent toutes les informations utiles y compris les commerces.
Accompagner les commerçants pour qu'ils s'approprient l'outil.

Après quelques échanges avec le public, une initiative citoyenne, « Senlis en poche » est présentée par Monsieur Jean-Luc NICOLAS, ancien professionnel du commerce. Il s'agit d'une application proposant une liste et une géolocalisation des commerces du centre-ville. Il est envisagé de renseigner le site par des photos, la raison sociale, l'adresse, les horaires et les marques en vente du commerce, en utilisant un smartphone et un QR code. Ce projet qui sera mis en œuvre en partenariat avec la Ville remporte l'adhésion du public, les échanges sont constructifs www.senlisenpoche.fr

Les participants se répartissent entre 2 ateliers : l'un sur le thème de la devanture commerciale, l'autre sur le thème de l'attractivité commerciale dans la ville. Ces 2 ateliers sont animés respectivement par Madame le Maire et Jean-Louis Deroode, adjoint au maire en charge du commerce, ainsi que par Madame Catherine Garcia, directeur de l'aménagement et de l'urbanisme de la Ville et Monsieur Julien Burnat, président de l'Association des Commerçants de Senlis.

La CCI et la CMA précisent qu'elles peuvent accompagner les commerçants et les former à travers le plan « Booster » qui leur permet d'améliorer leurs résultats, notamment grâce au numérique.

www.oise.cci.fr/Developper-votre-entreprise/Le-commerce/Developper-votre-commerce/Booster

La fermeture de la maison de la presse est regrettée par plusieurs participants qui soulignent la nécessité de la présence de ce type de commerce comme gage de vitalité du centre-ville. Les représentants des chambres consulaires (CCI et CMA) indiquent que la presse est une activité très peu rentable aujourd'hui et un domaine d'activités sinistré au niveau national.

Synthèse de l'atelier « devanture » :

- Améliorer l'image des devantures vacantes, même si elles sont peu nombreuses en centre-ville et restent en général peu de temps inoccupées (par exemple en habillant les vitrines de photos),
- créer un référentiel des devantures (réalisation par la Ville d'un cahier de recommandations),
- encourager l'entretien des façades commerciales,
- accompagner par le conseil le commerçant dans le cadre de travaux,
- disposer d'une liste d'entreprises locales recommandées pour les travaux de devanture,
- organiser une coopérative par l'intermédiaire de l'Association des Commerçants de Senlis pour le groupement d'achat de certains matériaux ou produits (exemple de la peinture).

Madame le Maire parle des mesures de précaution mise en place depuis 2 ans par le Conseil Municipal pour maintenir un dynamisme commercial : le périmètre de sauvegarde et la taxation des locaux vacants.

Les commerçants et les habitants sont attachés à la bonne tenue des façades de Senlis. La CCI indique que la législation impose l'obligation d'entretenir les enseignes et de ne pas les laisser se dégrader : *Extrait du code de l'environnement Article R581-58 Modifié par [Décret n°2012-118 du 30 janvier 2012 - art. 2](#) Une enseigne doit être constituée par des matériaux durables. Elle doit être maintenue en bon état de propreté, d'entretien et, le cas échéant, de fonctionnement, par la personne exerçant l'activité qu'elle signale. Elle est supprimée par la personne qui exerçait l'activité signalée et les lieux sont remis en état dans*

les trois mois de la cessation de cette activité, sauf lorsqu'elle présente un intérêt historique, artistique ou pittoresque.

Un élu plébiscite des mesures incitatives, par exemple en réactualisant le concours des plus belles devantures, comme cela a existé autrefois avec la participation de l'Association de Sauvegarde de Senlis. Les injonctions et les moyens coercitifs sont à appliquer en dernier recours.

Synthèse de l'atelier « attractivité commerciale dans la ville » :

- Améliorer l'aménagement des stationnements (par exemple sur le Cours Thoré Montmorency),
- faciliter la mobilité en installant des navettes pour rejoindre le centre-ville,
- communiquer sur les comportements attendus en zone de rencontre,
- développer des offres touristiques montrant l'environnement paysager et urbain de la Ville,
- faire connaître la ville hors de son territoire par des reportages audiovisuels, les médias (exemple en ciblant les populations de l'Europe du Nord) dans l'objectif d'accroître le nombre de touristes,
- remettre au goût du jour les « rendez-vous de septembre » pour découvrir une vision moins connue de la Ville (porches abritant des portes s'ouvrant sur les jardins derrière les murs, accès aux caves...),
- adapter les événements aux attentes des touristes.

La soirée se clôture autour d'un verre et des échanges pour imaginer Senlis encore plus attractive.

Le prochain Mardi Cœur de Ville est fixé au 2 juillet à 19h30.